Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 33 (1888)
Heft: 10

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Berne, en octobre 1888.

Le Comité central de la Société fédérale des officiers à toutes les sections.

P. P. — Le comité central de la Société fédérale des officiers a l'honneur de vous faire les communications suivantes :

1° Ensuite de surcroît d'occupation dans sa position civile, notre ancien secrétaire, M. le major Suter, a été contraint de démissionner en qualité de membre du comité central. Pour le remplacer, le comité de la Société cantonale bernoise des officiers, actuellement Vorort, a nommé membre et secrétaire du comité central de la Société fédérale des officiers M. Charles Müller, capitaine d'infanterie, à Berne.

2° A la suite des délibérations relatives aux propositions présentées par la Société des officiers de la VIIe division, concernant le *tir des militaires en dehors du service*, la dernière assemblée des délégués, réunie le 29 janvier écoulé, a pris entre autres la résolution suivante :

« Afin de donner à la question de la réorganisation de nos tirs toute la publicité voulue, le rapport de M. Steiger, major de carabiniers, sera imprimé et envoyé aux autorités fédérales et cantonales, ainsi qu'aux sociétés militaires, aux sociétés de tir et à chaque officier de l'armée suisse. »

Le comité central a été chargé, en outre, d'adresser en même temps que ce rapport un appel aux officiers de l'armée suisse, pour les inviter à engager les délégués nommés par des sociétés d'officiers à intervenir énergiquement dans les délibérations de la Société fédérale des carabiniers, afin qu'il soit assigné à l'arme d'ordonnance la place qu'elle doit occuper dans nos tirs fédéraux ».

Le rapport de M. le major Steiger est précédé d'une introduction rédigée par le comité central dans le sens de la décision susmentionnée de l'assemblée des délégués et se trouve actuellement sous presse. La brochure sera expédiée sous peu.

3° La section cantonale d'Argovie nous a adressé une demande tendant à ce que « la Société fédérale des officiers veuille bien intervenir auprès des autorités compétentes, afin d'obtenir que la Confédération subventionne d'une façon plus efficace les *cours facultatifs d'équitation pour militaires* ».

A l'appui de cette demande, le comité de la Société des officiers d'Argovie fait ressortir que l'équitation fait aussi partie des connaissances que les officiers de milice doivent acquérir en dehors du service et que l'Etat exige et doit exiger de chacun d'eux, dans l'intérêt de l'armée. Or, dit-il, cette catégorie de travaux privés des officiers, qui est incontestablement importante pour notre armée, occasionne à ces derniers des frais considérables; c'est pourquoi il serait juste que les participants aux dits cours fussent déchargés autant que possible de ces dépenses qui reviennent chaque année, afin qu'il fût fourni à un plus grand nombre d'officiers l'occasion de s'exercer à monter à cheval. La Société fédérale des officiers doit faire son possible pour que la Confédération subventionne plus efficacement les cours facultatifs d'équitation pour militaires et ne se borne pas à mettre les chevaux de la régie gratuitement à disposition. En particulier, les pale-

freniers devraient aussi être payés par la régie fédérale des chevaux pendant le cours. La société usera de son influence pour qu'il soit inscrit au prochain budget fédéral une subvention plus élevée en faveur de ces cours.

Le comité central a décidé de soumettre préalablement cette question aux sections. Nous vous prions donc de la discuter au sein de votre société et de nous faire parvenir votre préavis *jusqu'à fin d'année.*

4° Quant à la proposition de la section d'Argovie concernant la *suppression des cours de répétition par bataillon* et leur remplacement par les *cours de régiment,* la dernière assemblée des délégués a décidé ce qui suit :

« Cet objet sera derechef soumis aux sections pour examen, avec invitation d'étudier simultanément la question de savoir si les cours de répétition des bataillons ne devraient pas avoir lieu tous les ans et s'il ne conviendrait pas, conjointement avec ceux-ci, de recommander l'augmentation du nombre des exercices de détachements combinés. »

Nous vous invitons également à bien vouloir nous transmettre votre rapport sur cette question *jusqu'à la fin de l'année.*

5° Le rapport annuel du comité central sur le travail des sections en 1887 est terminé. Il paraîtra dans l'«Allg. Schweiz. Militärzeitung » et dans la « Revue militaire suisse » et sera, en outre, expédié aux sections. Le retard survenu provient de ce que quelques sections ne nous ont pas fait parvenir leurs rapports à temps.

Nous profitons de l'occasion pour inviter les sections qui ont des mutations à enregistrer, soit quant au nombre des membres, soit quant à la composition du comité, à bien vouloir nous en donner connaissance, afin que nous puissions envoyer à bonne adresse les circulaires, procès-verbaux et brochures.

Au nom du Comité central de la Société fédérale des officiers :

Le Président, FEISS, colonel-divisionnaire.

Le Secrétaire, C. MULLER, capitaine d'infanterie.

A teneur de la loi et de l'ordonnance sur l'organisation du landsturm, chaque arrondissement de division doit avoir au moins un officier ayant la surveillance du contrôle de cette classe de la milice, avec les augmentations et les diminutions annuelles, la répartition de ce contrôle, le maintien de l'organisation de corps, etc.

Ces fonctions ont été confiées aux officiers dont les noms suivent :

1re division : M. Alfred *Pingoud,* à Lausanne, lieutenant-colonel ; 2e division : M. Henri Sacc, à Colombier, colonel ; 3e division : M. Conrad Weber, à Berne, lieutenant-colonel ; 4e division : M. Rodolphe Bindschedler, à Lucerne, colonel ; 5e division : M. Hans von Mechel, à Bâle, colonel ; 6e division : M. Henri Graf, à Zurich, lieutenant-colonel ; 7e division : M. Aloïs Benz, à St-Gall, lieutenant-colonel ; 8e division : M. Dominique Epp, à Altorf, lieutenant-colonel.

Vaud. — *Marche-manœuvre du bataillon de carabiniers n° 1.* — Pour terminer son cours de répétition, ce bataillon a exécuté une marche-manœuvre de cinq jours avec l'itinéraire Lausanne-Brent-Charnex-Les Moulins-Sépey-Aigle.

Voici un extrait du journal de cette marche :

Le 30 septembre, à 8 heures du matin, le bataillon, ayant un effectif de 681 hommes, quittait les casernes de Lausanne où avait eu lieu son cours de répétition. Il arrivait à 9 heures à Lutry, où il était inspecté par M. le colonel-divisionnaire Ceresole. A midi et midi, le bataillon arrive à Corseaux par Vevey et fait une grande halte de 1 ½ heure ; la troupe dîne avec la viande emportée le matin dans la gamelle et l'arrose d'une *chopine fédérale*. La pluie tombe à flots, mais le moral est excellent.— A 2 heures, départ pour Brent et Charnex, en passant par Vevey. Arrivée à Brent et Charnex à 4 ½ heures. — Les première et deuxième compagnies prennent leurs cantonnements à Charnex, les troisième et quatrième compagnies à Brent. — Officiers et troupe reçoivent le meilleur accueil de la population.

Le lendemain 1er octobre, la diane réveille la troupe à 4 ½ heures. Départ de Brent et Charnex à 6 heures. A 10 heures, le bataillon arrive sur le plateau de Jaman, où une grande et cordiale réception lui est faite par les autorités de Montreux. A 11 ¼ heures, la générale sonne et, malgré un brouillard intense, on fait un peu d'école de bataillon — passage de la colonne double anormale en ligne de colonnes, etc. — jusqu'à 11 ¾ heures, moment où le bataillon se met en marche, passant par Allières, pour arriver à 2 ½ heures à Montbovon, où a lieu une grande halte, durant laquelle on fait une distribution de Chicago. A 4 ½ heures, départ pour les Moulins, où le bataillon arrive à 7 heures du soir pour prendre ses cantonnements.

Le 2 octobre, la diane sonne à 5 ¼ heures. Le temps est à la pluie. Le bataillon quitte les Moulins à 7 heures par la route des Mosses ; un service de sûreté en marche est organisé. La quatrième compagnie est envoyée en avant pour prendre position à la Lécherette, où elle doit représenter l'ennemi. A 9 ¼ heures, la première compagnie commence l'attaque de la position, puis la deuxième compagnie et un peloton de la troisième exécutent un mouvement enveloppant sur la gauche de l'ennemi et cherchent à lui couper toute retraite. Le combat prend fin à 11 ½ heures. Le bataillon se dirige ensuite sur les Fontaines, où il arrive à midi et demi. Grande halte, durant laquelle on fait honneur au Chicago fédéral. Départ des Fontaines à 2 ¾ heures pour le Sépey. En route, la critique du combat est faite par MM. les colonels Ceresole et David et le lieutenant-colonel Bourgoz.

Le bataillon arrive à 5 heures au Sépey, où il prend ses cantonnements. Il pleut de nouveau.

Le mercredi 3 octobre doit voir la dernière étape. Le bataillon quitte le Sépey à 8 heures par une pluie torrentielle. Il arrive à Aigle à 11 heures. Une chaleureuse réception est faite au bataillon, qui est aussitôt cantonné. La pluie empêche l'inspection qui devait avoir lieu dès les 2 heures. Les hommes sont consignés dans leurs cantonnements, où ils travaillent au nettoyage de leur armement et de leur équipement. — Le moral reste excellent.

La matinée du jeudi est consacrée à l'inspection du bataillon. Elle est passée dès 7 heures sur la place d'armes d'Aigle par M. le colonel-divisionnaire Ceresole. Quelques mouvements d'école de bataillon et un défilé parfaitement réussi terminent l'inspection. A 10 ¼ heures, le bataillon est licencié à la gare. Puis un train spécial emmène le

personnel du bataillon qui doit se diriger sur Lausanne pour rentrer dans ses foyers.

La conduite du bataillon de carabiniers durant cette course pénible et rendue difficile par la pluie est digne d'éloges. Chacun a fait son devoir et le bataillon a montré une fois de plus que les carabiniers vaudois forment un corps d'élite sur lequel on peut compter.

France. — A l'occasion des manœuvres du 3e corps français, on lit dans la *France colombophile:*

La lettre d'un de nos correspondants de Rouen se plaignant de ne pas voir les colombophiles participer aux grandes manœuvres, au même titre que les vélocipédistes, nous a donné l'idée de combiner avec le thème militaire le thème suivant, qui fournirait à l'autorité une excellente occasion d'expérimenter l'emploi des pigeons de guerre dans divers cas de vitesse et d'internement.

Combat du 6 septembre. — Manœuvres de division contre division:

1° Une armée ennemie chargée de l'investissement de Paris, détache par la route de Pontoise une de ses divisions pour s'emparer de Rouen. Aussitôt cette nouvelle connue, une section de vélocipédistes accompagnée de colombophiles, de concert avec les détachements de cavalerie, est chargée d'assurer le service des renseignements; munis d'un panier de pigeons de guerre, ils explorent le terrain et surveillent les opérations de l'ennemi; le résultat des reconnaissances est transmis à Rouen au moyen des pigeons, au fur et à mesure que les faits se présentent.

Rouen, au moyen d'une équipe de pigeons parisiens, informe Paris que l'ennemi a détaché une division de la ligne d'investissement, laquelle division s'éloignant de la capitale, se trouve sur la ligne de Wy-Joli-Village-Guiry-Commeny et exécute tels et tels mouvements.

Il y a donc lieu pour les défenseurs de la capitale, de juger s'ils doivent tenter une sortie sur le point dégarni.

Au moyen de pigeons rouennais, les Parisiens accusent réception de cette indication, et donnent au besoin certains renseignements utiles.

Pendant ce temps, et presque au même moment, des forces françaises en voie de formation dans la Normandie lancent une division à la rencontre de l'ennemi. Munie de pigeons ayant leur point d'attache à Rouen, cette division informe la ville du moment et du point précis où la rencontre a lieu; les pigeons apportent les péripéties du combat.

Une deuxième envolée de pigeons parisiens, détenus à Rouen, est lâchée, et transmet à Paris les résultats de la journée jusqu'à 2 h. environ, ou bien de toute la journée, s'ils sont lâchés le lendemain matin à la première heure.

Il est de même des pigeons des autres villes colombophiles du 3e corps.

Combat du 7 septembre. — Emploi des pigeons entre Serans et Rouen, pour informer la garnison de l'attaque dont les forces françaises, qui menaçaient le flanc droit de l'ennemi, viennent d'être l'objet. Transmission par pigeons des dépêches aux autres villes.

Marche de corps d'armée du 9 septembre. — Un corps d'armée (3e corps dit de l'Est), venant de Paris, a établi ses avant-postes sur

l'Epte; supposé subitement coupé sur ses derrières, il correspond par pigeons avec Paris, au-dessus de la tête des troupes qui l'ont tourné;

2° Un corps ennemi (dit de l'Ouest), s'est concentré à Rouen.

Des pigeons de Caen, Elbeuf, Douvres, Evreux, etc., qui figurent les réserves pigeonnières enfermées dans la place de Rouen sont lâchés à la pointe du jour et à l'improviste du haut des toits par les colombophiles qui ne veulent pas les laisser tomber entre les mains de l'ennemi. Ces pigeons emportent la nouvelle de l'occupation de Rouen.

Les pigeons versaillais qui sont supposés à la disposition des troupes investissant la capitale sont également lâchés pour le service des fausses nouvelles.

Mais l'occupant mis en éveil par ce lâcher subit qu'il n'a pu prévoir, s'empare des colombiers rouennais et les utilise. S'étant porté sur Andelle, il se sert des pigeons pour prévenir son quartier général qu'il est inférieur au 3e corps qui s'avance.

En même temps, des pigeons rouennais lâchés au dehors apportent à l'ennemi de fausses nouvelles.

Passage de l'Epte le 10 septembre. — Le corps de l'Ouest et le corps de l'Est transmettent respectivement par pigeons à Rouen et à Paris le résultat des opérations du passage de l'Epte.

Avant la tombée de la nuit le corps de l'Ouest demande par pigeons à Rouen une brigade de renfort qui est immédiatement mise en route.

Combat de Suzay — Farceaux du 11 septembre. — Emploi des pigeons pour rendre compte de l'attaque faite par le corps de l'Est.

Marche du corps d'armée du 12 septembre. — Le corps de l'Ouest, battu le 11, s'est retiré vers Rouen. Démoralisé, il abandonne la surveillance des colombiers, où l'on reçoit la nouvelle exagérée à dessein, que des troupes formidables viennent reprendre Rouen.

La nouvelle se répand, et alors les arrière-gardes ennemies se défendent si mal que la ville est reprise. L'ennemi se retire en hâte dans la direction du Havre et coupe toutes les communications à mesure qu'il s'éloigne, afin de surprendre le Havre.

Mais quelques pigeons de cette ville, qui avaient été tenus cachés en lieu sûr, sont immédiatement lâchés avec avis de se tenir sur ses gardes.

—

Voilà à grands traits ce que l'on pourrait imaginer, il faut quelque chose à tout prix, pour que les colombophiles paraissent aux grandes manœuvres; il appartient donc à l'autorité militaire de se préoccuper de la réalisation d'un essai intéressant.

Il va sans dire que toutes les dépêches, sauf celles destinées à duper l'ennemi, seraient chiffrées, afin d'exercer les officiers chargés de recevoir les dépêches des mains des propriétaires de pigeons.

De plus, en consultant notre récente traduction du rapport sur l'emploi des pigeons aux manœuvres de Vérone, on pourrait compléter le tableau des expériences.

Les questions de détail seraient réglées entre l'autorité militaire et les présidents de sociétés.

Il résulte du plan ci-dessus que tous les colombiers réquisitionna-

bles de la 3e région de corps d'armée seraient appelés à fournir un nombre déterminé de pigeons et de paniers.

La fourniture des appareils photomicroscopiques, des tubes et du papier spécial resterait à la charge du ministère de la guerre.

L'exécution de ce plan entraînerait donc — à bien peu de frais — la mobilisation des meilleurs pigeons de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, des arrondissements de Versailles et de Mantes, des cantons de Courbevoie, Neuilly et des 1er, 7e, 8e, 9e, 15e, 16e, 17e, 18e arrondissements de Paris.

Voici un aperçu approximatif des distances :

De Rouen aux endroits ci-dessous désignés :

Paris, 130 kilom.; Versailles, 130; Caen, 140; Douvres, 140; Condé-sur-Noireau, 147; Evreux, 48, etc.

Ainsi donc, les pigeons manœuvreraient précisément dans un champ d'action normal et effectueraient des trajets ne s'écartant pas de ceux auxquels on doit normalement s'attendre en cas de guerre.

L'avantage de ces expériences serait d'apprendre aux colombophiles et à l'armée les opérations de réquisitions et service de guerre, qu'en somme nous ignorons tous, en fait de pratique « raisonnée » et non « improvisée ».

Or, croire que « l'improvisation » des correspondances aériennes sera facile le jour où le canon parlera pour tout de bon, ce serait commettre une grave erreur, pour ne pas dire plus.

En effet, les choses se passeront forcément d'une façon tout autre que pour les entraînements et concours ordinaires.

Grâce à un rapport circonstancié et une statistique minutieuse, le ministère de la guerre bénéficierait très avantageusement des expériences colombophiles lors des grandes manœuvres dans chaque corps d'armée. C. S.

— *Les cuirassements. — Gaspillage de millions.* — Sous ce titre, le *Moniteur de l'armée* écrit ce qui suit :

La grande erreur des ingénieurs modernes, c'est la prépondérance abusive qu'ils ont attachée aux éléments de résistance sûrement passive, c'est le dédain qu'ils manifestent pour les exigences de la défense active — la seule efficace. A étudier de près leurs diverses œuvres, on reconnaît aisément que toutes leurs erreurs dérivent de cette fausse conception première; elle nous donne l'explication de leurs essais infructueux, de leurs tâtonnements incessants et désordonnés, de leurs innovations chimériques, de leurs expériences ruineuses.

Cette idée les a principalement inspirés dans la question des cuirassements.

Nous ne referons pas tout au long cette histoire trop connue.

L'engouement universel qui avait accueilli les premiers bâtiments cuirassés a eu son contre-coup chez nos ingénieurs. Puisqu'on blindait les navires, pourquoi ne blinderait-on pas de même les ouvrages de fortification! Et ceux-ci étant immuables, la considération de poids ne venant pas limiter l'épaisseur des cuirasses, ne pouvait-on pas affirmer *à priori* que, sur terre tout au moins, le dernier mot n'appartiendrait jamais au canon.

Il y aurait une interminable énumération à décrire les systèmes divers qui ont, en conséquence, été appliqués sur tous les points de nos frontières. Et qui pourra jamais faire le compte des tonnes de métal ainsi employées en pure perte?

Un fait curieux suffira à montrer avec quelle générosité, le blindage étant de mode, on *en mettait partout*... Aimez-vous la muscade ?...

Certain beau matin, le service du génie de Toul reçut avis que *quelques milliers de tonnes* de plaques de blindage l'attendaient en gare de cette ville. Le ministère lui faisait cet envoi et l'invitait à étudier les moyens de tirer parti, pour la protection des ouvrages de la place, de cette vieille et importante *ferraille*. Nous disons le mot à dessein : c'étaient, en effet, des plaques hors service, provenant de la démolition de cuirassés mis au rancart ; le ministère de la guerre en avait acheté un peu partout, dans nos cinq ports militaires et même à l'étranger; puis, sans avoir décidé à l'avance ce qu'il convenait d'en faire, sans avoir fait exécuter d'expériences préalables, d'études à cet égard, il avait expédié le stock aux ingénieurs de Toul en leur donnant à peu près ces seules instructions : « Débrouillez-vous. »

Il ne fallut pas longtemps pour reconnaître que les plaques en question étaient absolument inutilisables, en raison de leurs formes, de leurs épaisseurs inégales, des trous de boulons qui les émaillaient. Des instructions supplémentaires furent demandées à la 4e direction qui se tint coi. Aujourd'hui on peut voir les fameuses plaques de blindage amoncelées dans une cour du fort Saint-Michel ; il a fallu quinze jours et de nombreux attelages pour les y hisser ; elles encombrent le fort et l'on ne prévoit pas qu'elles puissent jamais servir à rien. Nous n'avons pu savoir le chiffre exact qu'a coûté leur achat ; il est certainement considérable et l'on doit y ajouter d'énormes frais de transport. Il n'y a pas d'exagération à dire que voilà deux ou trois millions gaspillés ! Dans quelques années, « l'or pur sera changé en un amas de rouille ! »

L'état de la question des cuirassements peut aujourd'hui se résumer en quelques mots.

L'artillerie a reconnu depuis longtemps et ne cesse de déclarer que, pour lutter avantageusement, elle doit mettre ses pièces dans des conditions analogues à celles où l'attaque les dispose. Elle ne veut pas d'une protection dont l'efficacité est médiocre et qui a pour résultat immédiat de l'immobiliser, c'est-à-dire de la condamner à une défaite certaine.

L'artillerie demande deux choses : des emplacements de plates-formes, choisis avec soin, dissimulés aux vues, assez nombreux pour permettre de modifier la répartition des pièces aussi souvent qu'il le faudra — un système de communications commodes, simples, que l'ennemi puisse difficilement détruire et qu'on puisse toujours réparer rapidement.

Ne saute-t-il pas aux yeux que le devoir du génie est de se conformer strictement à ces desiderata de l'artillerie, qui reste responsable de son service ! Ne doit-il pas combiner le tracé de ces nouveaux ouvrages de façon à répondre à ces exigences, qu'il n'a pas à discuter, mais à accepter telles qu'elles sont formulées !

Mais en dépit de l'évidence, en dépit du bon sens, la 4e direction ne se résigne pas à céder ! Songez donc ! Ces exigences de l'artillerie viennent déranger ses vieilles habitudes, elles ne permettent plus l'application des types réglementaires ; il va falloir rompre avec la routine et, pour fortifier une position, s'inspirer non de la géométrie, mais de la tactique.

Aussi les malheureux ingénieurs qui se voient — c'est le cas de le dire — menacés dans leurs derniers retranchements, luttent-ils en désespérés, opposant une résistance ouverte ou des chicanes détournées à la mise en pratique des conceptions nouvelles.

Ils entreprennent une campagne ardente en faveur des cuirassements, ils font appel au concours d'une presse, qui parle peut-être de bonne foi, mais avec peu de compétence; ils invoquent l'appui de hautes personnalités métallurgiques qui ont le moindre défaut d'être un peu trop intéressées dans la question.

Ils n'osent pas nier l'importance de doter les places fortes d'un réseau complet de voies ferrées. Mais ils essaient de rendre l'exécution impossible en opposant la voie de 1 mètre, inapplicable dans la plupart des terrains, à celle de soixante centimètres qui remplit seule les conditions essentielles énumérées plus haut : pose facile et rapide sans travaux d'art — possibilité d'improviser pour ainsi dire instantanément des tronçons de grande longueur — réparations nécessitant le minimum de temps, de personnel et de matériel.

Sur ce dernier point, du reste, le ministre a pris une décision définitive, et malgré les efforts des ingénieurs pour le faire revenir, au moins partiellement, sur sa résolution, nous avons confiance qu'il y persistera. Il a jugé que l'artillerie devant être presque seule à utiliser les voies ferrées en cas de guerre, ses préférences devaient naturellement faire loi : elle sait ce qu'il lui faut et n'a point besoin qu'un autre service vienne le lui apprendre.

La question des cuirassements reste encore en suspens et on pourrait craindre que les vieilles doctrines n'obtiennent, au moins partiellement, gain de cause, si la vigilance des partisans du progrès se laissaient endormir.

Un peu partout sans doute, on a commencé la construction de batteries enterrées ou non. Mais, soit attachement invincible à des idées surannées, soit calcul machiavélique, le service du génie, chargé de ce travail, a commis, dans son exécution, bien des contresens. Il a établi, pour servir de dépôts de projectiles, des niches en maçonnerie et même en béton qui sont une superfétation coûteuse; il a souvent élevé des parapets, des traverses, au lieu d'utiliser le sol naturel; il a amoncelé les pièces au lieu de les disséminer; il les a entourées de réseaux épais de fil de fer qui forment une sorte de traînée bleuâtre et brillante qui se détache sur la teinte sombre des champs et permettra à l'ennemi de repérer aisément ces emplacements. Il ne manque plus guère qu'un fossé et des coffres flanquants pour faire de ces batteries des ouvrages de fortification permanente presque identiques à ceux qui sont justement condamnés!

Ceux qui ont procédé ainsi ont eu pour but inavoué de faire attribuer au nouveau système des défauts qu'il n'a pas — de faire croire qu'il est plus coûteux que l'ancien; et l'on devine la conclusion qu'ils s'apprêtent à nous servir. « Revenons aux types du passé qui, pour le même prix, donnent plus de sécurité, assurons à nos bouches à feu la protection de tourelles puissantes; nous en avons plusieurs modèles excellents que les usines de X... et de Y... nous fourniront au juste prix. Entrez, messieurs et dames! C'est merveilleux et ça ne coûte qu'un... demi-million. »

Ne nous laissons pas prendre à ces artifices. Les cuirassements peuvent être employés avec avantage dans un petit nombre de cas

déterminés; ils ne peuvent servir de base à un système de fortification. En présence de l'artillerie formidable que déploiera l'attaque contre nos camps retranchés, quelques pièces sans tourelles (si résistantes qu'elles soient), seront impuissantes. Pour lutter avantageusement, nous devrons mettre en jeu une artillerie aussi nombreuse, aussi mobile. Le programme formulé à cet égard par la 3e direction est excellent; que le génie, simple agent d'exécution, s'y conforme. Il est fait pour construire et non pour donner à l'artillerie des leçons pour employer les canons. *Ne sutor ultra crepidam !*

L'Exposition militaire en 1889. — L'Exposition militaire, en 1889, aura lieu sur l'esplanade des Invalides. L'emplacement qui lui est réservé est à peu près le sixième (soit 200 mètres de longueur sur 80 mètres de largeur) de la surface totale de l'esplanade; il est à cheval sur la rue de l'Université.

Le bâtiment principal consacré à l'Exposition militaire est long de 150 mètres et large de 22 mètres et comporte un étage; sa façade principale est parallèle à la grande voie qui traverse l'esplanade par son milieu, de la Seine à l'hôtel des Invalides. Il est situé entre l'Exposition d'hygiène et celle des Postes et télégraphes, et fait face à l'Exposition des Colonies françaises. Les dépenses de construction ont été prélevées sur les fonds du budget spécial (800,000 fr.) de l'Exposition militaire, voté par la Chambre des députés.

Une porte d'entrée moyen-âge avec tourelles, pont-levis et fossé, donnera accès sur le terrain de l'Exposition militaire.

Le bâtiment principal a pour annexes : un pavillon des poudres et salpêtres, un colombier militaire, un certain nombre de tentes employées par les services administratifs et le service de santé, et des hangars où sera exposé le matériel roulant.

L'Exposition militaire comprend :

1° L'Exposition moderne de la classe 66 *(Matériel et procédés de l'art militaire)*. Elle se compose des modèles (uniformes, armes, engins, etc., etc.) actuellement en usage dans l'armée, qu'il n'y a pas intérêt à tenir secrets au point de vue de la défense du pays. L'industrie métallurgique occupe, dans cette Exposition, une place notable; elle y sera représentée par d'importants établissements tels que : la Société des forges et chantiers de la Méditerranée, la Compagnie de Fives-Lille, la maison Holtzer, la Compagnie anonyme des forges de Châtillon-Commentry, la Société des anciens établissements Hotchkiss, etc. Mentionnons aussi, dans la classe 66, l'exposition de la Société d'industrie nationale de la fourniture militaire, celle de la maison Sautter et Lemonnier (application de l'électricité et spécialement fabrication des appareils du colonel Mangin), l'Exposition des moyens de transport à l'usage de l'armée et celle des biscuiteries et boulangeries de campagne.

2° La Section V (Arts militaires) de l'Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques.

Le Ministère de la guerre prend part à l'Exposition de 1889 dans la classe 66 et dans la Section V; son Exposition sera installée dans des locaux distincts.

Le Ministère de la marine expose dans les salles de l'Exposition du Ministère de la guerre (Classe 66, Exposition moderne), les objets ayant trait à l'armement, à l'équipement et aux uniformes des troupes de la marine (infanterie et artillerie).

L'Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, instituée par arrêté du 12 octobre 1887 de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire-général de l'Exposition universelle, « a pour but d'initier le public à l'histoire des procédés du travail manuel et du travail mécanique qui, à travers les siècles, ont abouti à l'outillage industriel moderne des arts et métiers. Cette exposition a surtout un caractère historique et technique ». (Lettre de M. Jules Simon, sénateur, membre de l'Académie française, président de la Commission supérieure de l'Exposition rétrospective.)

La Section V de l'Exposition rétrospective du travail et des sciences militaires « a pour objet de reconstituer l'histoire des modèles et procédés (bouches à feu, armes d'attaque et de défense, effets d'habillement et d'équipement, de harnachement, etc.), adoptés pour les gens de guerre aux différentes époques de notre histoire nationale, et de mettre en évidence d'une manière succincte l'historique des corps de troupes ».

Cette Section V embrasse dans son programme les objets et documents de toute sorte se rapportant à l'art militaire en général; au commandement des armées; à la bibliographie militaire; à l'historique des corps de troupe; à la cartographie militaire; à la castramétation; aux insignes honorifiques; à l'histoire, aux écoles, aux uniformes, aux drapeaux, à l'équipement, à l'armement, etc., de toutes les armes et de tous les services. Elle comprend aussi les tableaux, gravures, estampes, tapisseries, bustes, statues, etc. (datant d'avant 1878, époque de la dernière Exposition universelle), reproduisant des scènes de la vie et de l'histoire militaires de notre pays; les portraits d'hommes de guerre illustres; les armes antiques, grecques, romaines, gauloises, franques, mérovingiennes, du moyen-âge, de la Renaissance et modernes (armures, cottes, boucliers, arquebuses, pistolets, masses, épées, sabres, etc.); les machines de guerre depuis l'antiquité; les bouches à feu, pièces, projectiles, affûts et voitures, depuis l'invention du canon; les anciens systèmes de ponts militaires; les machines et instruments pour la fabrication des armes à feu, des bouches à feu et des projectiles; les places, reliefs, tableaux, outils, etc., relatifs à l'attaque et à la défense des places; les modèles de ballons et anciens signaux; les modèles des anciennes voitures de l'administration et du matériel d'ambulance, des brancards, trousses, etc.; enfin les anciens appareils servant à la fabrication et à l'épreuve des poudres.

L'Exposition rétrospective militaire a un caractère international; les objets dont elle se composera seront installés dans les bâtiments de l'Exposition militaire, à quelque nationalité qu'ils appartiennent.

Il est probable que les historiques des corps figureront à l'Exposition sous forme de tableaux renfermés dans des albums richement décorés. Chacun de ces tableaux comprendra : 1° la filiation complète de ces corps depuis leur formation, la mention des campagnes, batailles, combats et sièges principaux auxquels ils ont pris part, et les noms des chefs de corps.

Dans la lettre collective par laquelle le Ministre de la guerre a invité les Gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et les généraux commandants de corps d'armée, à s'assurer le concours des autorités militaires sous leurs ordres en ce qui concerne l'Exposition

rétrospective militaire, il est fait appel, dans les termes suivants, à la collaboration personnelle des officiers :

« Je serais heureux que MM. les officiers et les fonctionnaires mili-
» taires qui posséderaient des objets tels que armures anciennes,
» tableaux, gravures, œuvres artistiques de tous genres (modèles en
» vraie grandeur ou réduits), voulussent bien contribuer à rendre
» plus complète encore l'œuvre patriotique dont il s'agit, en mettant
» à la disposition de la Commission d'organisaton de l'Exposition du
» Ministère de la guerre en 1889, ces objets, qu'ils se rapportent ou
» non à l'arme à laquelle appartiennent leurs propriétaires.

» Les officiers et les fonctionnaires militaires qui voudront bien
» participer à l'Exposition rétrospective, me feront connaître, égale-
» ment par votre intermédiaire, leur intention, en m'indiquant le
» nombre, la nature et les dimensions des objets comptent qu'ils
» présenter.

» Les frais de transport (aller et retour), gardiennage, installa-
» tion, etc., des armes, objets de toute nature et œuvres d'art expo-
» sés par les établissements, les services, les corps de troupe, les
» officiers et les fonctionnaires militaires, seront payés sur le budget
» spécial de l'Exposition du Ministère de la guerre, en 1889. »

En dehors de l'armée, le concours des musées départementaux et communaux, des artistes et des collectionneurs particuliers, a été sollicité par une circulaire de M. le général Gervais, président de la Commission de l'Exposition du Ministère de la guerre en 1889 et vice-président de l'Exposition rétrospective militaire, adressée aux présidents des comités départementaux, aux préfets, aux maires, aux directeurs et conservateurs de musées, enfin aux propriétaires de musées ou de collections particulières.

C'est à M. le général Gervais, au Ministère de la guerre, que doivent être adressées toutes les demandes et propositions concernant l'Exposition rétrospective militaire.

Quatre commissions fonctionnent pour assurer la bonne organisation de l'Exposition militaire :

1. Comité d'admission de la classe 66 : M. le général Gervais, président ; M. le capitaine de vaisseau Thierry, vice-président ; M. Jeanson, chef du bureau de la correspondance générale au cabinet du ministre, rapporteur ; M. Chabbert, attaché au cabinet du ministre, secrétaire ; ce Comité se compose de membres civils et militaires ;

2. Comité d'installation de la classe 66 : Même bureau ;

3. Commission de l'Exposition du Ministère de la guerre : Même bureau ;

4. Commission de l'Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques : M. le vice-amiral Cloué, président ; M. le général Gervais, vice-président ; M. le lieutenant-colonel Babin de Grandmaison, rapporteur ; M. Germain Bapst, secrétaire.

(*Revue du Cercle militaire.*)

Pour paraître prochainement :

Chez **B. Benda**, libraire-éditeur, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

Le général Jomini, sa vie et ses écrits

par F. *Lecomte,* colonel fédéral suisse.

3e édition. 1 vol. gr. in-8 avec atlas. — Prix : 20 fr.